



## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

---

### Société exposante :

### Enseigne :

*Nom sous lequel vous souhaitez apparaître dans les supports de communication*

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

### Responsable et signataire du dossier :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Portable :

Mail :

### Responsable du Stand : *(Si différent du responsable du dossier)*

*Le responsable du stand recevra toute la communication relative à la préparation de l'évènement*

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Portable :

Mail :



## Coordonnées de facturation :

Société :

Adresse :

*(Si différente de la société exposante)*

Code postal :

Ville :

Pays :

SIRET :

N° TVA *(pour les exposants UE)* :

Contact de facturation :

Tél :

Mail :

Le cas échéant, votre numéro de commande interne :

## POUR QUE VOTRE INSCRIPTION SOIT VALIDÉE :

**Présentation de la société** *(publiée sur le site Journées AGIR) :*

*En 300 caractères maximum*

*Merci de nous envoyer votre logo par mail.*



## VOTRE STAND :

### Réservation de stand(s)

Stand(s) de 9m<sup>2</sup> à 3 400 € H.T.

Stand(s) de 12m<sup>2</sup> à 4 500 € H.T.

Stand(s) de 18 m<sup>2</sup> à 6 800 € H.T.

*Indiquer le nombre de stands*

### Réservation de badge(s)

*(1 badge compris par stand 9m<sup>2</sup> ou 12m<sup>2</sup> réservé et 2 badges par stand de 18m<sup>2</sup>)*

Badge(s) supplémentaire(s) à 265 € H.T. *(Indiquer le nombre de badges)*

Cochez le nombre de cases en fonction du nombre de badges demandés



Compris 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

Chaque représentant de l'exposant doit être muni d'un badge.

Celui-ci donne accès au salon, aux conférences, aux déjeuners des 19 et 20 juin et aux soirées des 18 et 19 juin 2024.

### Réservation d'espace(s) pour véhicule(s)

#### Réservation pour l'exposition de véhicules dans le hall (un accès électrique inclus)

Espace(s) d'exposition à 2 000 € H.T. par véhicule de – de 10m

Espace(s) d'exposition à 2 300 € H.T. par véhicule compris entre 10m et 13m

*Indiquer le nombre de Véhicules*



## LES OFFRES DE PARTENARIATS ET REX EXPOSANTS :

Pour commander, indiquer "1" devant le partenariat ou REX souhaité

### Partenariat OR : 20 000€ H.T.

Je souscris Partenariat OR à 20 000 € H.T.

- ✓ Partenaire de la soirée de Gala : indication dans le programme officiel, signalétique à l'entrée
- ✓ Prise de parole de 5 minutes lors des discours officiels
- ✓ 10 badges offerts
- ✓ Publication d'une interview réalisée par AGIR dans une newsletter\*
- ✓ Un Retour d'expériences des exposants de 20 mn offert (voir le descriptif ci-dessous)
- ✓ Logo du partenaire sur le site des Journées AGIR et dans les newsletters Journées AGIR\*
- ✓ 1 seul partenaire OR

### Partenariat ARGENT : 7 000€ H.T.

Je souscris Partenariat ARGENT à 7 000 € H.T.

- ✓ 5 badges offerts
- ✓ Publication d'une interview réalisée par AGIR dans une newsletter\*
- ✓ Un Retour d'expériences des exposants de 20 mn offert (voir le descriptif ci-dessous)
- ✓ Logo du partenaire sur le site des Journées AGIR et dans les newsletters Journées AGIR\*
- ✓ 3 Partenaires ARGENT

### Partenariat BRONZE : 7 000€ H.T.

Je souscris Partenariat BRONZE à 7 000 € H.T.

- ✓ Logo sur le cordon de badge
- ✓ 5 badges offerts
- ✓ Publication d'une interview réalisée par AGIR dans une newsletter\*
- ✓ Logo du partenaire sur le site des Journées AGIR et dans les newsletters Journées AGIR\*
- ✓ 1 Partenaire BRONZE

### Les Retours d'expériences des exposants : 1 500 € H.T.

Je souscris Retours d'expériences des exposants à 1 500 € H.T.



Les Retours d'expériences des exposants (REX exposants) sont des interventions de 20 mn proposées aux exposants sur un espace dédié sur l'Expo des Journées AGIR. Il permet une prise de parole de l'exposant ou de ses clients autour d'une expertise, d'une expérience ou d'une innovation. L'espace REX exposants est équipé des moyens audiovisuels nécessaires à la présentation (micro, outils de projection) et de sièges pour l'auditoire.

Ces rendez-vous sont annoncés dans l'une des newsletters des Journées AGIR envoyée avant l'évènement.

Le nombre de créneaux ouverts aux REX exposants est limité et les partenaires OR, ARGENT et BRONZE sont prioritaires pour en bénéficier.

\* Les newsletters Journées AGIR sont adressées à un fichier de 3 500 professionnels dont les adhérents d'AGIR. Un minimum de 3 newsletters d'information sera envoyé à ce fichier avant les Journées AGIR 2024.



## RÉCAPITULATIF ET VALIDATION DE VOTRE COMMANDE :

	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Stand(s)		
Badge(s)		
Véhicule(s)		
Partenariat(s) / REX		
	<b>TOTAL H.T.</b>	
	<b>TVA (20%)</b>	
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	

Pour que la réservation soit validée, un acompte de 2/3 du montant T.T.C. est demandé à la réservation, soit € T.T.C. Le règlement du solde s'effectuera au plus tard le 17 mai 2024.

Le règlement s'effectuera soit par chèque, soit par virement bancaire (voir règlement de l'exposition en dernière page).

Nom : Prénom :

Fonction :

Date :

*Signature obligatoire précédée de la mention « bon pour accord »*

*Cachet de la société obligatoire*

Document à retourner *dans son intégralité* à [magalie.dujeancourt@agir-transport.org](mailto:magalie.dujeancourt@agir-transport.org)

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition dont un exemplaire est en dernière page du dossier. Ce bon de commande m'engage définitivement à régler la totalité de la facture émise par AGIR Transport. J'accepte de recevoir par mail des informations de l'organisateur.*



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

### 1. Organisateur

AGIR Transport  
23 rue Daviel - 75013 PARIS  
Siret : 539 537 886 00035  
Tél : 01 84 83 04 82  
Mail : [info@agir-transport.org](mailto:info@agir-transport.org)

### 2. L'évènement

Journées AGIR 2024, salon professionnel et conférences.  
Salon : 19 et 20 juin 2024  
Arrivée des véhicules : 17 juin 2024 de 10h à 18h  
Montage des stands : 18 juin 2024  
Démontage des stands : 20 juin 2024 après-midi.

Lieu : Sud France Arena  
Rte de la Foire, 34470 Pérols

### 3. Réservation et tarif

AGIR Transport propose une offre de prix du stand de :

- 9m<sup>2</sup> à 3 400 € H.T.
- 12m<sup>2</sup> à 4 500 € H.T.
- 18m<sup>2</sup> à 6 800 € H.T.

La réservation de stand(s), d'espace(s) véhicule(s), de badge(s), de partenariat(s) n'est effective qu'à réception par AGIR Transport du bulletin de réservation et n'est confirmée par AGIR Transport qu'à réception de l'acompte de paiement de 2/3 de la commande.

### 4. Conditions de paiement / annulation de l'exposant

Le règlement s'effectuera :

- Soit par chèque en euros (payable sur une banque française) à l'ordre d'AGIR Transport
- Soit par virement bancaire sur le compte : LCL Montrouge (00526) – 2 avenue Jean Jaurès – 92120 MONTRouGE. IBAN : FR30 3000 2004 9500 0000 6539 Z19 – BIC : CRLYFRPP.

Vous devez informer votre banque que les frais bancaires sont à votre charge et que l'objet du virement doit indiquer : Journées AGIR + nom de votre société. Merci de nous communiquer une copie de l'ordre de virement avec votre dossier d'inscription.

En cas d'annulation de sa participation, la société sera redevable des montants engagés lors de sa réservation.

### 5. Co-exposition

Une entreprise partageant son stand avec un autre exposant sera soumise à un tarif d'inscription co-exposant. La co-exposition ne peut se faire que dans un espace de 12m<sup>2</sup> minimum.

### 6. Stand, équipement et badges

Le stand est fourni avec :

- Des cloisons, une moquette au sol, un rail de spots, un accès électrique et une enseigne
- 1 table et 2 chaises standards (possibilité de doubler pour les stands de 18m<sup>2</sup>)
- 1 badge exposant pour les stands de 9m<sup>2</sup> et 12m<sup>2</sup> ou 2 badges exposant pour les stands de 18m<sup>2</sup>.

### 7. Badges

Les badges sont obligatoires pour tous les participants au salon, sauf montage et démontage. Celui-ci donne accès au salon, aux conférences, aux déjeuners des 19 et 20 juin, à la soirée de convivialité du 18 juin et à la soirée de gala du 19 juin 2024 organisées dans le cadre de l'évènement.

### 8. Défaut d'occupation ou annulation d'une commande

La non-occupation du stand, la non-présence d'un véhicule ou l'annulation d'une commande de partenariat ou de badge exposant ne pourront donner lieu à un remboursement des sommes versées ou justifier l'annulation des montants facturés.



## 9. Choix des emplacements

Dans la mesure du possible, AGIR Transport permet aux exposants de choisir leur stand. Les stands sont proposés tout d'abord aux sociétés exposant un véhicule, puis aux autres exposants dans l'ordre de réservation des stands. Si possible et en fonction de l'ordre de réservation, les véhicules sont exposés à proximité immédiate du stand, selon le souhait de l'exposant. L'exposition d'un véhicule est soumise à la réservation d'un module de 9m<sup>2</sup> au moins. Il est demandé aux exposants de choisir plusieurs stands parmi lesquels AGIR Transport déterminera l'emplacement attribué. Les exposants disposent d'un délai de 24h pour soumettre leurs choix, au-delà, AGIR Transport donne le choix à l'exposant suivant dans l'ordre de réservation. AGIR Transport se réserve le droit de procéder à des attributions sans consultation ou de modifier des attributions d'emplacement en cas de nécessité technique ou commerciale.

## 10. Installation du stand

Les exposants sont tenus de respecter les conditions de livraison, montage et démontage indiquées dans le dossier technique de l'exposant. Ils en informent leurs prestataires de manière à ce qu'ils respectent également ces conditions. Toute demande de dérogation relative aux horaires ou modalités de livraison, montage et démontage devra être faite aux organisateurs au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024.

## 11. Assurances et sécurité

Les exposants doivent souscrire une assurance individuelle dommages et responsabilité civile pour la durée du salon. Le site des Journées AGIR sera gardienné et sécurisé dès l'arrivée des véhicules jusqu'à la fin de la manifestation.

## 12. Respect des règles du site

Les exposants s'engagent à respecter le règlement établi par AGIR Transport et Sud France Arena et à le faire respecter par les entreprises intervenant pour son compte : aménagement, montage, électricité, livraisons, etc., notamment en matière d'hygiène, de sécurité des biens et des personnes et de respect de l'équité entre exposants. Les exposants sont tenus de veiller à utiliser des appareils et matériaux conformes à la législation.

## 13. Activités sur le stand

Les présentations et activités susceptibles d'impacter les autres exposants sont soumises à autorisation.

## 14. Règlement des litiges

En cas de différends et de litiges concernant l'exécution ou l'interprétation du présent règlement de l'exposant, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, le différend ou le litige relèvera du droit français et de la compétence des tribunaux de Paris.

## 15. Règlement général relatif à la protection des données

Le traitement de données fournies est conforme au cadre juridique relatif à la protection des données à caractère personnel établi par le règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le responsable du traitement de données à caractère personnel est l'association AGIR Transport, dont le siège se situe 23 rue Daviel, 75013 PARIS.

Le délégué à la protection des données au sein d'AGIR Transport est joignable par courrier électronique à l'adresse: [rgpd@agir-transport.org](mailto:rgpd@agir-transport.org)

Les données collectées servent à assurer le service d'information des adhérents et des exposants sur les événements d'AGIR Transport.

Les personnes dont les données sont recueillies dans le cadre des activités d'AGIR Transport peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel les concernant et disposent d'un droit d'opposition et de limitation au traitement de leurs données.

Les participants peuvent exercer l'ensemble de ces droits, en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [rgpd@agir-transport.org](mailto:rgpd@agir-transport.org), ou par courrier à l'adresse postale d'AGIR Transport, 23 rue Daviel 75013 PARIS.



## Coordonnées bancaires :

- Titulaire du compte : AGIR TRANSPORT
- IBAN : FR30 3000 2004 9500 0000 6539 Z19
- Code BIC : CRLYFRPP

## CONTACTS :

### Informations commerciales

**Magalie DUJEANCOURT**

[magalie.dujeancourt@agir-transport.org](mailto:magalie.dujeancourt@agir-transport.org)

Tel. : 01 53 68 04 17

### Informations générales / Communication

**Léa DEVOGE**

[lea.devoqe@agir-transport.org](mailto:lea.devoqe@agir-transport.org)

Tel. : 01 84 83 04 83

### Badges et commandes

**Anne-Laure BOURGAIN**

[al.bourgain@agir-transport.org](mailto:al.bourgain@agir-transport.org)

Tel. : 01 84 83 04 82

### Comptabilité

**Hervé MONCEAUX**

[hervé.monceaux@agir-transport.org](mailto:hervé.monceaux@agir-transport.org)

Tel. : 01 53 68 04 24